

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 15 JUIN 2020
CONVOCATION DU 8 JUIN 2020

Le 15 juin 2020 à 19h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-le-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Madame SINIARSKI Céline

DÉLIBÉRATION N°17/2020

**Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le
collège départemental pour la compétence
« défense extérieure contre l'incendie ».**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion de la commune au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020 et, par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la commune doive procéder à la désignation pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » d'un Grand Électeur appelé à constituer, pour cette compétence, le collège départemental. Ce collège a pour objet d'élire ses délégués au Comité du SIDEN-SIAN chargés de représenter, au sein de ce Comité et au titre de cette compétence,

l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

Après avoir procédé aux opérations de vote :

ARTICLE 1 :

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

- Nombre d'inscrits : 19
- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 19

A obtenu :

- Monsieur Bernard CHOCRAUX 19 voix

Est élu :

Monsieur Bernard CHOCRAUX

Domicilié 19-2 RUE D'HAUTEFOIS

Date de naissance : 06/04/1952

Comme Grand Électeur appelé à siéger au collège départemental ayant pour objet d'élire ses délégués chargés de représenter, au sein du Comité du SIDEN-SIAN et au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie », l'ensemble des membres du Syndicat ayant contribué à la formation de ce collège.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

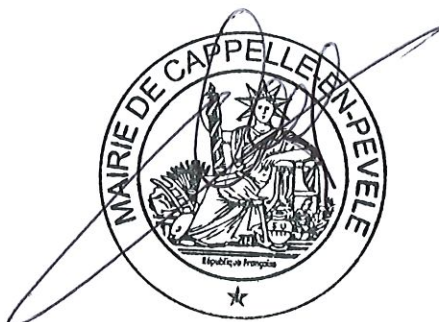
Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas

contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection ou à la sous-préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du tribunal administratif de Lille dans ce même délai.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 17/06/2020

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 17/06/2020

